



## **FONDATION D'ENTREPRISE BEL**

**16 Boulevard Malesherbes**

**75008 Paris**

**Etats Financiers au 31 décembre 2011**

**FONDATION D'ENTREPRISE BEL**  
 Date de parution au Journal Officiel le 03 mai 2008  
 Bilan au 31/12/2011

ACTIF	31/12/2011			31/12/2010	PASSIF	31/12/2011	31/12/2010
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net			
<b>ACTIF IMMOBILISE :</b>					Résultat de l'exercice	-3 204,31	5 472,71
<b>Total actif immobilisé</b>	0	0	0		Report à nouveau	4 382,19	-1 090,52
Banque	58 130,59		58 130,59	85 696,32	Charges bancaires à payer	158,71	87,73
<b>Total actif circulant</b>	<b>58 130,59</b>	<b>0,00</b>	<b>58 130,59</b>	<b>85 696,32</b>	Charges à payer honoraires	1 794,00	1 794,00
					Charges à payer	55 000,00	79 432,40
<b>Total</b>	<b>58 130,59</b>	<b>0,00</b>	<b>58 130,59</b>	<b>85 696,32</b>	<b>Total</b>	<b>58 130,59</b>	<b>85 696,32</b>

**FONDATION D'ENTREPRISE BEL**

Date de parution au Journal Officiel le 03 mai 2008

**Compte de Résultat**

<b>Libellé</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Versements reçus des fondateurs	269 000,00	265 950,00
Fromageries BEL	268 000,00	264 950,00
UNIBEL	1 000,00	1 000,00
<b>TOTAL des Produits d'Exploitation</b>	<b>269 000,00</b>	<b>265 950,00</b>
Subventions versées par la fondation	265 385,00	257 806,00
- Frais bancaires	572,51	666,29
- Prestations (informatique, déplacements)	4 452,80	211,00
- Publications (Journaux Officiels)		
- Honoraires CAC	1 794,00	1 794,00
<b>TOTAL des charges d'exploitation</b>	<b>272 204,31</b>	<b>260 477,29</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-3 204,31</b>	<b>5 472,71</b>

# Fondation d'entreprise Bel

16 Boulevard Malesherbes – 75008 PARIS

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

### I – FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Néant.

### II – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels résultent des dispositions :

Du règlement n° 99.03 portant application du plan comptable général ;

Du règlement n° 99.01 du 16 février 1999 émis par le Comité de la réglementation comptable (relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations).

Les principes de prudence, de régularité, de sincérité, d'image fidèle, de continuité d'exploitation, de permanence des méthodes et d'indépendance des exercices ont été respectés.

Aucun changement de méthode n'est intervenu dans l'exercice.

Il n'y a pas eu de dérogation aux règles et méthodes comptables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Pour chaque programme, l'engagement total de la Fondation est passé en charges à payer dès la signature de la convention.

- Les membres du conseil ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur fonction.

### III – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

#### III.1 - BILAN ACTIF

##### III.1.1 – LA TRESORERIE

Le solde du compte bancaire est de 58.130,59 euros.

Il a été approvisionné par les dons des fondateurs :

Fromageries Bel

Unibel

### III.2 - BILAN PASSIF

#### III.1 – I – CHARGES A PAYER

Le montant des charges à payer est de 56.952,71 euros et se décompose ainsi :

<b>Charges à Payer au 31/12/2011</b>	
Désignation	Montants
Charges bancaires à payer	158,71
Charges à payer honoraires CAC	1 794,00
S/Total	1 952,71
<b><u>Projets votés et non payés en 2011</u></b>	
FareShare - Eat well programme:	15 000,00
Courir pour une bel cause	5 000,00
Dance station	5 000,00
Hellen Keller	15 000,00
Unicité	15 000,00
S/Total	55 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>56 952,71</b>

### III.3 - ETAT DES DETTES

Dettes	Montant Brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à moins d' 1 an	Échéance	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles <sup>(2)</sup>				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 952,71	56 952,71		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	56 952,71	56 952,71	0	0
<sup>(2)</sup> Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

## **IV – COMPTES DE RESULTAT**

### IV.1.1 - Versements reçus des fondateurs

Le montant des subventions reçues des Fondateurs s'élève à 269.000,00 euros versé par :

- Fromageries Bel pour	268.000,00 euros
- Unibel pour	1.000,00 euros

Afin d'honorer les projets 2011, Fromageries Bel a versé cette année, en plus de sa contribution obligatoire de 29.000,00 euros, une subvention supplémentaire de 239.000,00 euros.

### IV.1.1 – Répartitions des subventions d'exploitation

La répartition des versements reçus des fondateurs entre frais communs et programmes est établie en fonction du projet de budget établi par la Fondation d'Entreprise.

La répartition des engagements par programme est jointe au compte de résultat.

#### IV.1.2 - LES CHARGES

Les charges de l'exercice sont de 272.204,31 euros et se décomposent ainsi :

Désignation	Montants
<b>Subventions 2011</b>	<b>265 385,00</b>
AENILCE	5 000,00
Aide Médicale et Développ	15 000,00
APAMIGEST SARA	16 000,00
Ass. Couleurs de Chine	5 000,00
Ass. La voie de la Lune	6 000,00
Ass. Pollicino E Centro Cr	5 000,00
Ass. Vive l'enfance Solida	9 950,00
Ass. Aide et Secours	5 000,00
Ass. Narodni Sdruzeni	5 000,00
Ass. Promot. & Dévelop.	7 000,00
Ass. Educ Actions en Afri	5 000,00
Ass. LE MAT	5 000,00
Ass. Pesinet	-1 447,00
Avenir en Héritage	16 000,00
Carrefour d'échanges cult	4 350,00
Cielo	600,00
CSC La Passerelle	700,00
Fundacion Madrina	5 000,00
Ghettokids	5 000,00
Le Soufle de l'Espoir	5 000,00
Les Amis de la Haute Egypte	25 000,00
Manao	3 500,00
Mond Action	8 000,00
Oeuvres Don Bosco	9 000,00
Planète Urgence	19 732,00
sunflower orphan and disa	5 000,00
Un Enfant par la Main	6 000,00
Veterinaires sans front C	15 000,00
Les Petits Fours - Belgique	-5 000,00
FareShare - Eat wel programme	15 000,00
Coourir pour une Bel Cause	5 000,00
Dance Station	5 000,00
Hellen Keller	15 000,00
Unicité	15 000,00
<b>Frais Bancaires</b>	<b>572,51</b>
<b>Prestations</b>	<b>4 452,80</b>
<b>Honoraires</b>	<b>1 794,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>272 204,31</b>

#### IV.1.3 - LE RESULTAT

Le résultat de l'exercice est une perte de 3.204,31 euros.

#### **V – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

##### V.1. – Versement pluriannuel des fondateurs

Les fondateurs sont statutairement engagés à verser chaque année jusqu'en 2013 la somme de 60.000,00 euros.

La somme de 60.000,00 euros est garantie par deux cautions bancaires :

- Fromageries Bel pour 58 K€ n° 725 C 2017 3115
- Unibel pour 2 K€ n° 725 C 2017 3112

\* \* \*



**Deloitte**

**FONDATION D'ENTREPRISE BEL**

Fondation d'entreprise, régie par la loi 87-571 du 23 juillet 1987

16, boulevard Malesherbes  
75 008 PARIS

---

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2011

## FONDATION D'ENTREPRISE BEL

Fondation d'entreprise, régie par la loi 87-571 du 23 juillet 1987

16, boulevard Malesherbes  
75 008 PARIS

---

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011

---

Mesdames, Messieurs les administrateurs

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la fondation d'entreprise FONDATION D'ENTREPRISE BEL, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments

justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation d'entreprise à la fin de cet exercice.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. Vérifications et informations spécifiques**

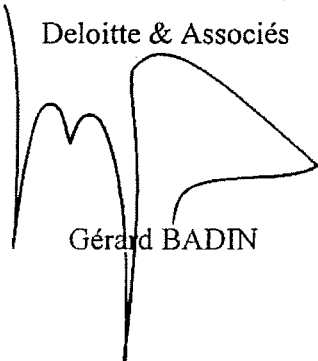
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Lille, le 16 mai 2012

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Gérard BADIN

**FONDATION D'ENTREPRISE BEL**  
Date de parution au Journal Officiel le 03 mai 2008  
Bilan au 31/12/2011

ACTIF	31/12/2011			31/12/2010	PASSIF	31/12/2011	31/12/2010
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE :					Résultat de l'exercice	-3 204,31	5 472,71
Total actif immobilisé	0	0	0		Report à nouveau	4 382,19	-1 090,52
Banque	58 130,59		58 130,59	85 696,32	Charges bancaires à payer	158,71	87,73
Total actif circulant	58 130,59	0,00	58 130,59	85 696,32	Charges à payer honoraires	1 794,00	1 794,00
					Charges à payer	55 000,00	79 432,40
<b>Total</b>	<b>58 130,59</b>	<b>0,00</b>	<b>58 130,59</b>	<b>85 696,32</b>	<b>Total</b>	<b>58 130,59</b>	<b>85 696,32</b>

**FONDATION D'ENTREPRISE BEL**  
Date de parution au Journal Officiel le 03 mai 2008  
**Compte de Résultat**

Libellé	2011	2010
Versements reçus des fondateurs	269 000,00	265 950,00
Fromageries BEL	268 000,00	264 950,00
UNIBEL	1 000,00	1 000,00
<b>TOTAL des Produits d'Exploitation</b>	<b>269 000,00</b>	<b>265 950,00</b>
Subventions versées par la fondation	265 385,00	257 806,00
- Frais bancaires	572,51	666,29
- Prestations (informatique, déplacements)	4 452,80	211,00
- Publications (Journaux Officiels)		
- Honoraires CAC	1 794,00	1 794,00
<b>TOTAL des charges d'exploitation</b>	<b>272 204,31</b>	<b>260 477,29</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-3 204,31</b>	<b>5 472,71</b>

# Fondation d'entreprise Bel

16 Boulevard Malesherbes – 75008 PARIS

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

### I – FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Néant.

### II – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels résultent des dispositions :

Du règlement n° 99.03 portant application du plan comptable général ;

Du règlement n° 99.01 du 16 février 1999 émis par le Comité de la réglementation comptable (relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations).

Les principes de prudence, de régularité, de sincérité, d'image fidèle, de continuité d'exploitation, de permanence des méthodes et d'indépendance des exercices ont été respectés.

Aucun changement de méthode n'est intervenu dans l'exercice.

Il n'y a pas eu de dérogation aux règles et méthodes comptables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Pour chaque programme, l'engagement total de la Fondation est passé en charges à payer dès la signature de la convention.

- Les membres du conseil ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur fonction.

### III – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

#### III.1 - BILAN ACTIF

##### III.1.1 – LA TRESORERIE

Le solde du compte bancaire est de 58.130,59 euros.

Il a été approvisionné par les dons des fondateurs :

Fromageries Bel

Unibel

### III.2 - BILAN PASSIF

#### III.1 - I - CHARGES A PAYER

Le montant des charges à payer est de 56.952,71 euros et se décompose ainsi :

Charges à Payer au 31/12/2011	
Désignation	Montants
Charges bancaires à payer	158,71
Charges à payer honoraires CAC	1 794,00
S/Total	1 952,71
<b>Projets votés et non payés en 2011</b>	
FareShare - Eat well programme:	15 000,00
Courir pour une bel cause	5 000,00
Dance station	5 000,00
Hellen Keller	15 000,00
Unicité	15 000,00
S/Total	55 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>56 952,71</b>

### III.3 - ETAT DES DETTES

Dettes	Montant Brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à moins d' 1 an	Échéance	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (²)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 952,71	56 952,71		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	56 952,71	56 952,71	0	0
(²) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

## IV – COMPTES DE RESULTAT

### IV.1.1 - Versements reçus des fondateurs

Le montant des subventions reçues des Fondateurs s'élève à 269.000,00 euros versé par :

- Fromageries Bel pour	268.000,00 euros
- Unibel pour	1.000,00 euros

Afin d'honorer les projets 2011, Fromageries Bel a versé cette année, en plus de sa contribution obligatoire de 29.000,00 euros, une subvention supplémentaire de 239.000,00 euros.

### IV.1.1 – Répartitions des subventions d'exploitation

La répartition des versements reçus des fondateurs entre frais communs et programmes est établie en fonction du projet de budget établi par la Fondation d'Entreprise.

La répartition des engagements par programme est jointe au compte de résultat.



#### IV.1.2 - LES CHARGES

Les charges de l'exercice sont de 272.204,31 euros et se décomposent ainsi :

Désignation	Montants
<b>Subventions 2011</b>	<b>265 385,00</b>
AENILCE	5 000,00
Aide Médicale et Développ	15 000,00
APAMIGEST SARA	16 000,00
Ass. Couleurs de Chine	5 000,00
Ass. La voie de la Lune	6 000,00
Ass. Pollicino E Centro Cr	5 000,00
Ass. Vive l'enfance Solida	9 950,00
Ass. Aide et Secours	5 000,00
Ass. Narodni Sdruzeni	5 000,00
Ass. Promot. & Dévelop.	7 000,00
Ass. Educ Actions en Afri	5 000,00
Ass. LE MAT	5 000,00
Ass. Pesinet	-1 447,00
Avenir en Héritage	16 000,00
Carrefour d'échanges cult	4 350,00
Cielo	600,00
CSC La Passerelle	700,00
Fundacion Madrina	5 000,00
Ghettokids	5 000,00
Le Souffle de l'Espoir	5 000,00
Les Amis de la Haute Egypte	25 000,00
Manao	3 500,00
Mond Action	8 000,00
Oeuvres Don Bosco	9 000,00
Planète Urgence	19 732,00
sunflower orphan and disa	5 000,00
Un Enfant par la Main	6 000,00
Veterinaires sans front C	15 000,00
Les Petits Fours - Belgique	-5 000,00
FareShare - Eat wel programme	15 000,00
Courir pour une Bel Cause	5 000,00
Dance Station	5 000,00
Hellen Keller	15 000,00
Unicité	15 000,00
<b>Frais Bancaires</b>	<b>572,51</b>
<b>Prestations</b>	<b>4 452,80</b>
<b>Honoraires</b>	<b>1 794,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>272 204,31</b>

#### IV.1.3 - LE RESULTAT

Le résultat de l'exercice est une perte de 3.204,31 euros.

#### V – ENGAGEMENTS HORS BILAN

##### V.1. – Versement pluriannuel des fondateurs

Les fondateurs sont statutairement engagés à verser chaque année jusqu'en 2013 la somme de 60.000,00 euros.

La somme de 60.000,00 euros est garantie par deux cautions bancaires :

- Fromageries Bel pour 58 K€ n° 725 C 2017 3115
- Unibel pour 2 K€ n° 725 C 2017 3112

\* \* \*